



## Pas de poste fin congés maternité

Par **Denvon**, le **01/12/2014** à **11:17**

Bonjour,

Complètement perdue!

J'ai été recruté par une agence d'hôtesse pour un contrat mensuel de 130h au début je travaillais pour un prestataire situé à la défense (plus d'une heure et demi de trajet en transport je vis dans le 91)...

Suite à ma grossesse j'ai du être arrêtée très tôt à cause de problème de santé, transports...seulement voilà le site pour lequel je travaillais à déménagé la responsable de ce site de m'en a pas parler c'est ma collègue.

Les mois passent j'informe mon employeur de la fin mon congés maternité et donc que je serai bien présente le jour de ma reprise elle m'annonce que je ne pourrai pas reprendre mon poste d'avant mais que j'ai été affectée sur un autre site (nouvelle boîte, pas les mêmes horaires...si je refusais j'étais licenciée).

Problème c'est que c'est seulement à ma reprise que les employés m'on annoncé que j'étais là pour rien que le site allait fermer dans une semaine je venais juste de reprendre. (reprise le 24 novembre 2014 fermeture le 25 novembre 2014).

La semaine se termine plus personne dans l'établissement à par une collègue, le gardien et moi pour "accueillir" à la réception.

Je rappelle l'agence pour savoir ou j'allais être à nouveau affectée en fin de semaine mais pas de nouvelle je suis toujours dans l'attente que l'on l'attribue un nouveau poste.

Nous sommes le 01 décembre 2014 je devais avoir des nouvelles le 28 novembre.

J'ai appelé bien sûr mais elle ne sait pas ou me mettre elle m'a proposé un nouveau contrat mais c'est que pour le 15 décembre. Je vais donc perdre une quinzaines de jours sans être payée et je n'ai pas eu plus de détails sur ce "fameux nouveau contrat"...

Ma question est comment vais-je rattraper c'est quinze jour perdu sans rémunération? J'avais déjà posé tout mes congés qui on été accepté. N'aurai-je pas dû être positionnée sur mon ancien poste même si ils ont déménagé? Et je peux pas vraiment me permettre d'être à nouveau sans emploi.

Cordialement.

Une jeune mère

Par **P.M.**, le **01/12/2014** à **14:22**

Bonjour,

Je vous conseillerais de préférer la lettre recommandée avec AR en relatant la situation plutôt que de vous contenter d'appels téléphoniques qui n'aboutissent pas sachant que l'employeur a une obligation de vous fournir du travail...

Par **Denvon**, le **02/12/2014** à **09:54**

Bonjour,

Merci de m'avoir répondu aussi rapidement.

Le moyen de communication que nous utilisons le plus jusqu'à présent sont les mails.

Je vais leur écrire.

Merci beaucoup pour vos conseils.

Cordialement.